

AVIS PUBLIC DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2020

À TOUS LES INTÉRESSÉS, AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, GREFFIÈRE AU CANTON D'ORFORD, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 1007 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC.


En effet, le rôle général de perception sera déposé au bureau municipal, ce 7 février 2020 au 2530, chemin du Parc à Orford où il peut être consulté.

En conséquence, l'envoi des comptes de taxes sera réalisé pour le 7 février 2020. Ainsi, les contribuables, dont le montant total annuel, des taxes et compensations, est supérieur à 400 \$, peuvent payer leur compte en quatre (4) versements aux dates suivantes :

- 9 mars 2020;
- 8 mai 2020;
- 7 juillet 2020;
- 8 septembre 2020.

Pour ceux dont le compte de taxes est inférieur à 400 \$, il doit être payé en entier au plus tard le 9 mars 2020.

Donné à Canton d'Orford, le 7 février 2020.


Brigitte Boisvert, avocate
greffière